

ARRETE N° 2026_26

DELEGATION FONCTION Madame VACHER Nicole 5ème Adjointe

Le Maire, de la commune de Saint Rémy l'Honoré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu le procès-verbal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection de Madame VACHER Nicole en qualité de 5ème Adjointe.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madam VACHER Nicole, 5ème Adjointe, à compter du 28 mars 2026

ARRETE

Article 1:

En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame VACHER Nicole, 5ème Adjointe au Maire, est déléguée dans le domaine de l'environnement et de l'urbanisme.

A ce titre, elle sera notamment en charge, concurremment avec nous, des questions liées à l'environnement, aux chemins ruraux aux déplacements et à tout ce qui concerne l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Article 2:

Délégation permanente est également donné à Madame VACHER Nicole, 5ème Adjointe au Maire, à l'effet de signer tous les documents et courriers qui y sont liés

Ces fonctions seront comme elles prévues à l'article 1 ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article3:

Copie du présent arrêté sera adressée au représentant de l'Etat ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Fait à Saint Rémy l'Honoré,
Le 7 avril 2026.
Le Maire,
RATEL Patrick.

